

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 DECEMBRE 2024

Convocation adressée à chaque membre du Conseil Municipal le 23 novembre 2024, à l'effet de se réunir en séance ordinaire, en mairie de FONTOY, le lundi 2 décembre 2024, pour y délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ecole Maternelle Les Lilas - Cession
- Approbation de la séance du 23 septembre 2024
- Approbation de la séance du 22 octobre 2024
- ZAC Le Pogin - compte-rendu d'activité 2023 - Approbation
- Budget Primitif 2024 - Commune - Décision modificative
- Budget Primitif 2024 - Régie - Décision modificative
- Accueil périscolaire - Avenants
- Ecole Maternelle - Avenants
- DGF - Recensement des voies communales (Pogin)
- Assurances - Marché 2025-2028
- Propriété 70, rue du Moulin - Transfert EPFG Est
- Loyers communaux 2025 (logements et garages)
- Tarifs 2025
- Personnel Territorial - Tableau des effectifs
- Subventions
- Terrains - Acquisition
- MOSELLE FIBRE - Conventions
- Information RD 952 - rue de Longwy - Limite communale
- Information Bulletin Municipal
- Information Téléthon
- Information Spectacle de Noël
- Information Vœux du Maire
- Information Concert de Nouvel An
- Rapport CAPDFT 2023 - Information
- Rapport MATEC 2023 – Information
- Divers.

Présents : MM. WEIS - MAOUCHI - BALSAMO - LAZZAROTTO - WEBER - DUVAL - KOLATA - FRANCOIS - PERTUY - GARRIGA
Mmes PEIFFER - MAAS - BLACH - SANTONI - CAMOZZI – FUNK - VAPPIANI

Absents excusés : MM. ECCLI - ROLLANDIN
Mmes BRUEL - DIEUDONNE

Absente non excusée : Mme PROBST

Procuration de Mme BRUEL à M. PERTUY
Procuration de M. ECCLI à Mme FUNK
Procuration de Mme DIEUDONNE à M. MAOUCHI
Procuration de M. ROLLANDIN à M. WEIS

Mme VAPPIANI Brigitte est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire fait part du décès de Madame Jeannine PICCOLI née OTT, qui a été conseillère municipale de 2001 à 2008. Elle avait intégré la commission des Fêtes et Cérémonies et le CCAS, où elle s'était investie pour la réalisation de nombreuses actions et/ou activités. Elle a été à l'origine de la création du TELETHON sur la commune, opération qui lui tenait particulièrement à cœur.

Le Conseil Municipal observe une minute de silence en la mémoire de Madame Jeannine PICCOLI née OTT.

N° 112 - Ecole Maternelle Les Lilas - Cession

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal, dans sa séance du 22 octobre 2024, a décidé de vendre l'immeuble de l'école maternelle Les Lilas.

A cet effet, les publicités nécessaires ont été faites.

Aussi, à la date limite de ce jour à 12 heures, la ville a reçu 6 offres, à savoir :

	<u>Proposition</u>	<u>Projet</u>
- M. Vincent ARRAGONI	265 500 €	habitation
- LVB – M. ADAM	227 000 €	projet de 4 logements
- M. Youcef FELLAG	250 000 €	restaurant
- Mme Marie HOFFMANN	275 000 €	micro-crèche
- Mme Pauline PINTO	250 000 €	micro-crèche
- SCI A. BALSAMO	275 000 €	5 logements dont 4 PMR

Il précise que les élus, dont les membres de la commission d'appel d'offres et de la commission des finances ont étudié les dossiers avant la séance du Conseil Municipal de 19 heures 15 à 20 heures.

Il en est ressorti les observations suivantes :

- le projet de restaurant n'est pas explicite dans l'offre
- il est constaté qu'il y aurait certainement un nombre important de micro-crèche sur le territoire communal, sachant qu'il existe une structure multi-accueil de 25 places et qu'il y a une micro-crèche en projet au Pogin et rue du Castel.
- le projet de maison individuelle est intéressant mais l'offre de prix se situe en 3^{ème} position
- les projets de réalisation de logements sont intéressants, mais l'offre LVB est insuffisante et inférieure à l'estimation des services de la DGFIP.

Le Conseil Municipal décide de procéder au vote.

M. WEIS – Maire, M. BALSAMO et Mme BLACH – Adjoints et Mme SANTONI – Conseillère Municipale, ne participent pas au vote.

M. MAOUCHI – 1^{er} adjoint – prend la présidence de la séance du présent Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (M. KOLATA), vu l'estimation de la DGFIP

- décide de retenir l'offre de la SCI A. BALSAMO pour un montant de 275 000 € pour un projet de création de 5 logements dont 4 PMR

- autorise le Maire à signer l'offre correspondante

- autorise la cession de la propriété de l'école maternelle Les Lilas cadastrée section 2 n° 169
- autorise la désaffectation à tout usage public ou toute mission de service public de la propriété composant l'école maternelle Les Lilas
- autorise le déclassement de l'immeuble précité
- autorise M. Fatah MAOUCHI – 1^{er} adjoint – à signer tous les documents afférents à la présente cession.

N° 113 - Approbation de la séance du 23 septembre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 23 septembre 2024, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Approbation de la Séance du 24.06.2024
- Ecole maternelle – Avenants
- Accueil périscolaire - Avenants
- Ancien Collège – Terrains – Salle Multifonctionnelle - CAPDFT – Modification
- Eclairage public – Avenant
- Le Pogin - Cession de terrains
- Location de terrains
- Jobs d'été - Associations – Subvention exceptionnelle
- 80 ème anniversaire – Libération de FONTOY – Subvention exceptionnelle
- UDSP – Assurances – Sapeurs-pompiers – Angevillers- Subvention
- Mise à disposition de matériel – Convention
- Voirie - Dénomination des Rues au quartier « Le Pogin »
- DGFIP – Information
- Bâtiment 7, Rue de Metz – Rez-de-chaussée – Information
- Périscolaire « Les P'tits Fenschois » - Ecole – Inauguration
- Eclairage public – Inauguration
- Logements communaux – impayés WALTER FAUCHEUR – 14, rue de Verdun
- Informations diverses.

N° 114 - Approbation de la séance du 22 octobre 2024

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2024, dont l'ordre du jour était le suivant :

- Cession de terrain – Rue du Castel
- Autorisation de cession de l'Ecole « Les Lilas »

N° 115 - ZAC Le Pogin – Compte-rendu d'activités 2023 - Approbation

Le Maire rappelle que chaque conseiller municipal a reçu le rapport d'activités au 31 décembre 2023 pour étude (par courriel du 15 septembre 2024).

Ce rapport a été analysé par la commission des finances du 28 novembre 2024, en visio avec M. THULLIER – chargé de mission SEBL.

Il en ressort les points suivants :

<u>Commercialisation</u>	<u>Lots</u>	<u>Vendus</u>	<u>Dont en 2023</u>	<u>Compromis en cours</u>
Terrasse 0	7 individuels 1 collectif	7 0	0 0	0 0
Terrasse 1	28 individuels	28	0	0
Terrasse 2	8 individuels 2 collectifs	8 1	0 2	0 1
Terrasse 3	16 individuels	15	2	1
Terrasse 4	1 collectif	1	0	0
Terrasse 5	13 individuels	13	0	0
Terrasse 6	12 individuels 2 collectifs	12 2	0 0	0 0
Terrasse 7	1 collectif	1	1	0
Terrasse 8	19 individuels	19	0	0
Terrasse 9	13 individuels 2 collectifs	6 0	6 0	3 1
Terrasse 10	3 collectifs	0	0	1
Terrasse 11	14 individuels	14	0	0
Terrasse 12	9 individuels 2 collectifs	3 0	3 0	4 1

Le montant total depuis le début de l'opération est de 13 672 606 € HT.
Pour 2023, il est de 820 143 € HT.

Le montant des recettes depuis le début de l'opération est de 9 984 744 € HT.

Il y a une ligne de trésorerie au 31.12.2023 qui s'élève à 1 861 953 €.

La Trésorerie au 31.12.2023 est de moins 1 655 259 €.

Il convient de noter que le bilan actualisé tient compte :

En dépenses :

- de la décision communale de ne plus réaliser le city stade.
- de la création de 4 aires de jeux dans les noues paysagères.

- du remplacement de l'aire de jeux réalisée en 2019 pour des raisons d'incompatibilité avec le voisinage.
- de l'intégration du versement de la participation de la CAPFT sur la réalisation des travaux d'assainissement.
- de l'actualisation des coûts de viabilisation suite à la réalisation des études d'avant-projet de la 4^{ème} tranche pour tenir compte des réseaux supplémentaires et de reprises de chaussées pour permettre la modularité de la réalisation des projets (réévaluation d'environ 200.000 € HT).
- de l'intégration d'une provision pour le financement des consommations électriques pour l'éclairage public. Cette provision pourra être réduite ou supprimée si la commune reprend en gestion directe l'éclairage de la ZAC dès sa mise en œuvre.
- de la viabilisation de deux parcelles sur l'allée des 4 saisons pour le compte de la commune de l'augmentation de la provision pour révision de prix.
- de l'augmentation du taux des frais financiers.
- de la suppression du poste de dépenses pour la création d'une microstation d'épuration des eaux de la tranche 4.

En recette :

- de l'effort financier réalisé sur la terrasse 4 pour permettre la création de logements sociaux.
- de l'actualisation des prix de cession à hauteur de 190 et 200 €/m² des terrains de la 4^{ème} tranche.
- du remboursement par la commune des travaux de viabilisation des deux parcelles sur l'allée des 4 saisons
- l'augmentation du prix de cession des terrains des dernières tranches à venir de 10 €/m² portant ainsi la valorisation à 170 et 180 €/m².
- De la suppression du poste de recettes pour le financement d'une microstation d'épuration des eaux usées de la tranche 4.

Il a été fait également le point sur le sinistre assainissement sur la ZAC.

Après avoir entendu diverses suggestions et remarques, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'approuver le CRAC 2023, présenté par la SEBL.

N° 116 - Budget primitif 2024 – Décision modificative 2024

Florent BALSAMO – adjoint – présente la décision modificative.

Il détaille l'ensemble des modifications apportées, en particulier concernant l'accueil périscolaire et l'école maternelle Les Platanes.

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO – Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

2111 / 01	Terrains	1 500,00
2152 / 06	Signalisation	3 563,01
21538 / 26	Raccordement périscolaire	9 000,00

21538 / 59	Caméras vestiaires	4 400,00
2156 / 15	Matériel défense incendie	- 14 000,00
2158 / 07	Matériel et outillage technique	11 000,00
2182 / 09	Matériel de transport	- 30 000,00
231 / 13	Grosses réparations	12 000,00
231 / 18	Atelier municipal	9 572,91
231 / 23	Accueil périscolaire	304 500,00
231 / 61	Rue du Haut Pont	- 1 056,00
231 / 64	Aire de jeux pumprack	- 1 400,70
231 / 65	Les Platanes	28 314,31
238 / 22	Avances forfaitaires EP	25 811,78
238 / 65	Avances forfaitaires Platanes	18 000,00
TOTAL		381 205,31

Recettes

1321 / 999	Subvention de l'Etat	40 556,47
1328 / 999	Autres subventions	- 15 000,00
238 / 23	Avances forfaitaires Périscolaire	78 332,87
238 / 65	Avances forfaitaires Platanes	18 000,00
024	Produits de cession	242 976,00
2804182	Amortissements	435,75
2812	Amortissements	874,74
28152	Amortissements	269,64
281538	Amortissements	8 780,91
28158	Amortissements	248,55
28182	Amortissements	1 411,11
28184	Amortissements	4 144,88
28188	Amortissements	174,39
TOTAL		381 205,31

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

60623	Alimentation	15 000,00
618	Autres frais divers	15 000,00
615221	Bâtiments publics	12 000,00
615228	Autres bâtiments	10 000,00
622	Honoraires	14 000,00
624	Frais de transport	9 000,00
625	Mission	4 500,00
627	Services bancaires et assimilés	1 013,00
6283	Frais de nettoyage	10 000,00
6215	Personnel affecté par la commune	32 000,00
6218	Personnel extérieur	- 32 000,00

6450	Cotisations	4 000,00
64748	Subventions	- 9 000,00
681	Amortissements	16 339,97
TOTAL		101 852,97

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

6419	Remboursement sur rémunérations	46 000,00
7022	Coupes de bois	4 400,00
7023	Menus produits forestiers	3 500,00
7032	RODP	2 000,00
7063	Redevance activités de loisirs	6 000,00
73123	Taxe additionnelle droits de mutation	5 800,00
74718	Autres participations	3 100,00
74741	Participation des communes	15 500,00
7478	Participation autres organismes	15 552,97
74832	Etat compensation TF	- 21 407,00
74833	Etat compensation TF	21 407,00
TOTAL		101 852,97

N° 117 - Budget Primitif 2024 – Régie – Décision modificative

Florent BALSAMO – Adjoint – indique qu'il y a lieu de présenter la décision modificative suivante, suite aux travaux SGC WEBER sur le réseau de chaleur.

En effet, par rapport aux crédits restants après les travaux de MULLER TP, à savoir 24 905 €, il y a lieu de rajouter un crédit de 8 801 € pour couvrir les travaux d'un montant de 33 706 € HT.

Ils sont refacturés à la ville.

Investissement

Dépenses

458101 + 8 801

Recettes

458201 + 8 801

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO – Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- vote la décision modificative suivante :

Investissement

Dépenses

458101 + 8 801

Recettes

458201 + 8 801

N° 118 - Accueil périscolaire - Avenants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les avenants suivants :
 - SGC WEBER 3 844,30 € HT
 - EGDL 4 584,39 € HT
- annule l'avenant n° 2 réalisé avec SGC WEBER pour un montant de 976,30 € HT.

N° 119 - Les Platanes - Avenant

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise le Maire à signer les avenants suivants :
 - NESPOLA 619,30 € HT
 - MULLER TP - 1 860,00 € HT

N° 120 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Recensement et dénomination des voies

Florent BALSAMO – Adjoint, indique que, dans le cadre du calcul de la DGF, la longueur des nouvelles voiries (entre autres) compte.

A cet effet, il y a lieu de valider les nouvelles rues définies en particulier au Pogin avec leurs distances respectives.

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO – Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de valider et de recenser les nouvelles voiries suivantes :
 - Allée des 4 Saisons (y compris voie d'accès au quartier) : 540 m
 - Allée des 4 Saisons (hors voie d'accès au quartier) : 292 m
 - Allée des Bouvreuils : 320 m
 - Allée des Mésanges : 180 m
 - Allée des Eglantiers : 662 m
 - Allée des Renards : 387 m
 - Voirie de la place et du parking : 63 m
 - Allée des Groseilliers : 96 m
 - Allée des Chevreuils : 90
 - Allée des Lièvres : 138 m
 - Allée des Mûriers : 176 m
 - Allée des Sorbiers : 162 m
 - Allée des Mirabelliers : 182 m
 - Allée des Pommiers : 134 m
 - Allée des Ecureuils : 178 m

N° 121 - Assurances – Marché 2025-2028

Florent BALSAMO – Adjoint, indique que la procédure a été très compliquée, face à la complexité actuelle des marchés.

Les offres reçues sont les suivantes :

- Lot 1 : Assurances des dommages aux biens et risques annexes :
GROUPAMA : 20 985,54 € (2020 : 10 058,32 €)
 - Lot 2 : Assurances des responsabilités et des risques annexes :
SMACL : 5 817,20 €
 - Lot 3 : Assurances des véhicules à moteurs et risques annexes :
GROUPAMA : 5 787,35 €
 - Lot 4 : Assurance de la protection juridique :
infructueux
 - Lot 5 : Assurance de la protection fonctionnelle des élus et des agents :
GROUPAMA : 450 € (2020 : 214,38 €)
 - Lot 6 : Assurance des prestations statutaires :
GROUPAMA 6,40 %
WTW/CNP 4,15 %
(pour information : CDG 4,54 %)
- } 2020 : 9 390,32 €

Il attire l'attention des conseillers municipaux sur la hausse importante de l'assurance DAB, en raison des graves risques liés aux incivilités et autres catastrophes naturelles, même si la ville n'est pas heureusement concernée.

Après avoir entendu le rapport de M. BALSAMO – Adjoint et après avoir entendu diverses remarques et observations, le Conseil Municipal, à l'unanimité

Vu le rapport de la commission d'appel d'offres

- décide de relancer la procédure pour le lot n° 4 – Assurance de la protection juridique
- autorise le Maire à signer les actes d'engagement et les documents s'y rapportant comme suit :

Lot 1 – Dommages aux biens et risques annexes :	GROUPAMA
Lot 2 – Assurances des responsabilités et annexes :	SMACL
Lot 3 – Assurances des véhicules et annexes :	GROUPAMA
Lot 5 – Protection fonctionnelle des élus et des agents :	GROUPAMA
Lot 6 – Assurances des prestations statutaires :	WTW/CNP

N° 122 - Propriété 70, rue du Moulin – Transfert EPFG EST

Le Maire indique que la procédure d'abandon manifeste faite par la ville pour la propriété 70, rue du Moulin a été révoquée par la Préfecture, pour des raisons techniques et administratives.

A cet effet, des contacts ont été établis avec l'EPF Grand Est pour prendre en gestion ce dossier, sachant qu'un bailleur social sera intéressé pour un projet.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- l'autorise à signer une convention avec l'EPFG Est dans le cadre de la procédure d'abandon manifeste de la propriété 70, rue du Moulin cadastré section 22 n° 8 et 9.

Commune de FONTOY

Séance du Conseil Municipal du 2 décembre 2024

N° 123 - Loyers communaux (loyers et garages)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter les loyers au 01.01.2025 conformément à la législation en vigueur base IRL (indice de référence des loyers) troisième trimestre.

3^{ème} trimestre 2023 : 141,03

3^{ème} trimestre 2024 : 144,51

Soit 2,47 %

- décide de fixer les loyers des garages à compter du 01.01.2025 comme suit :

- Garage classique	55
- Petit garage Quartier Ste Geneviève	35
- Place de parking	15

N° 124 - Tarifs 2025

Le Maire indique que la commission des finances a étudié les tarifs 2025, qu'elle souhaite maintenir aux tarifs 2024

	Tarifs 2024
➤ Concession au cimetière – 30 ans (le m ²)	165 €
Concession au cimetière – 50 ans (le m ²)	300 €
➤ Dépositaire – Décès FONTOY	120 €
Dépositaire – Décès extérieur	200 €
➤ Salle des fêtes	
Fontoy 1 jour	150 €
Fontoy 2 jours	220 €
Extérieur 1 jour	630 €
Extérieur 2 jours	860 €
(lecture de la lettre adressée au locataires)	
Pour info, la salle d'œuvres du presbytère est louée (vaisselle comprise)	
- en période d'été :	300 €
- en période d'hiver :	350 €
- Sociétés ou Associations à but lucratif – FONTOY	
1 jour	170 €
2 jours	240 €
- Sociétés ou Associations à but lucratif – Extérieur	
1 jour	730 €
2 jours	960 €
- Associations à but non lucratif extérieures	300 €
- Location d'un verre	0,40 €
- Location d'un couvert	1,10 €
- Dépôt de garantie	Montant de la location de la salle à la réservation

➤ Bibliothèque – ludothèque (tarif annuel)

- Indemnité de retard par semaine	Par famille 5 €	0,50 €
-----------------------------------	-----------------	--------

➤ Bulletin municipal

1 page couleur	480 €
½ page couleur	240 €
¼ page couleur	120 €

1 publicité gratuite ¼ page couleur pour les commerçants, artisans et entreprises qui s'installent sur FONTOY.

➤ Photocopies

	Noir et blanc	Couleur
- A4	0,30 €	0,90 €
- A4 recto-verso	0,60 €	1,80 €
- A3	1,00 €	3,00 €
- A3 recto-verso	2,00 €	6,00 €

➤ Droits de place

- camion	160 €
- manège scooter	100 €
- manège enfant	50 €
- autres stands	2,50 € le m ²
- food-truck	2,00 € l'heure

-Columbarium + vase – 15 ans	1 050 €
-Columbarium + vase – 30 ans	1 575 €
-Columbarium + vase – 50 ans	2 205 €

Le Maire rappelle que l'on ne loue plus la salle des fêtes d'octobre à avril de chaque année, en raison des risques de panne de chauffage.

Après avoir entendu le rapport du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- fixe les tarifs 2025 comme suit :

➤ Concession au cimetière – 30 ans (le m ²)	165 €
Concession au cimetière – 50 ans (le m ²)	300 €
➤ Dépotoire – Décès FONTOY	120 €
Dépotoire – Décès extérieur	200 €
➤ Salle des fêtes	
Fontoy 1 jour	150 €
Fontoy 2 jours	220 €
Extérieur 1 jour	630 €
Extérieur 2 jours	860 €
- Sociétés ou Associations à but lucratif – FONTOY	
1 jour	170 €
2 jours	240 €

- Sociétés ou Associations à but lucratif – Extérieur	1 jour	730 €
	2 jours	960 €
- Associations à but non lucratif extérieures		300 €
- Location d'un verre		0,40 €
- Location d'un couvert		1,10 €
- Dépôt de garantie		Montant de la location de la salle à la réservation
➤ Bibliothèque – ludothèque (tarif annuel)		Par famille 5 €
- Indemnité de retard par semaine		0,50 €
➤ Bulletin municipal		
1 page couleur		480 €
½ page couleur		240 €
¼ page couleur		120 €
1 publicité gratuite ¼ page couleur pour les commerçants, artisans et entreprises qui s'installent sur FONTOY.		
➤ Photocopies	Noir et blanc	Couleur
- A4	0,30 €	0,90 €
- A4 recto-verso	0,60 €	1,80 €
- A3	1,00 €	3,00 €
- A3 recto-verso	2,00 €	6,00 €
➤ Droits de place		
- camion		160 €
- manège scooter		100 €
- manège enfant		50 €
- autres stands		2,50 € le m ²
- food-truck		2,00 € l'heure
-Columbarium + vase -- 15 ans		1 050 €
-Columbarium + vase – 30 ans		1 575 €
-Columbarium + vase – 50 ans		2 205 €

N° 125 - Tableau des effectifs et régime indemnitaire - Modifications

Après avoir entendu le rapport du Maire, concernant la réorganisation des services, le remplacement du DGS et autres embauches à l'accueil périscolaire et aux services techniques, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Adjoint administratif	+ 1
- Agent d'animation en accueil périscolaire	+ 2
- Agents techniques	+ 2
- Emploi fonctionnel de DGS	+ 1

- d'attribuer la prime de responsabilité de 15 % à M. Eric HOGENBILL – nouveau DGS à compter du 01.01.2025.

- de modifier le régime indemnitaire en remplaçant le mot auxiliaire par contractuel et en précisant que les primes sont versées au prorata des mois et de la durée de travail.

N° 126 - Subventions

Le Maire propose de verser :

A) une subvention à Fensch Vallée Actualités (montant à définir).

Il est attiré l'attention des conseillers municipaux que Fensch Vallée intervient régulièrement sur la commune pour des reportages et des informations. C'est un moyen de communication qui présente un intérêt pour la ville dans le cadre des diffusions qui sont faites pour montrer les actions de la ville et promouvoir notre commune.

A titre d'information, les diffusions par REGIVISION coûtent 8 900 € par an à la ville (2024). La commission des finances propose au Conseil Municipal de décider du montant à verser.

B) une avance sur subvention au CCAS pour 2025

Montant : 10 000 € uniquement si besoin.

Florent BALSAMO – Adjoint, précise que pour la subvention à FENSCH VALLEE, la commission des finances a émis un avis défavorable, car elle estime que cette association se rapproche plus de la presse que d'une association.

Le Maire lui indique que cette association apporte une communication complète et intéressante pour la commune.

Après avoir entendu le rapport du Maire, diverses suggestions et remarques, le Conseil Municipal,

- par 19 voix pour et 2 contre (MM. BALSAMO et DUVAL) décide de verser une subvention de 200 € à FENSCH VALLEE

- à l'unanimité décide de verser une avance de subvention sur 2025 de 10 000 € au CCAS. Cette dernière ne sera versée qu'en cas de besoin.

N° 127 - Acquisition de biens

REPORT

N° 128 - Centre aéré – tarifs 2025

REPORT afin de réaliser en début d'année une étude globale.

N° 129 - Information RD 952 – Limites d'agglomération

Le Maire informe les conseillers municipaux des nouvelles limites d'agglomération rue de Longwy (côte d'Havange). Cette limite sera à hauteur des habitations existantes de chaque côté. De ce fait, l'entretien de la partie haute (sauf l'éclairage public) reviendra au Département.

N° 130 - Information Bulletin Municipal

Mme FUNK indique que le bulletin est en cours d'élaboration. Le Maire lui demande de rajouter un article sur le remplacement du DGS.

N° 131 - Information Téléthon

Mme BLACH indique que la soirée spectacle du 8 novembre 2024 et le marché du 30 novembre 2024 ont connu un grand succès. La remise du chèque aura lieu le 25 janvier 2025 à 15 heures en mairie.

N° 132 - Information Spectacle de Noël

Le Maire indique que le spectacle de Noël aura lieu le 8 décembre 2024 au gymnase. Des flyers seront distribués aux élèves de la commune.

N° 133 - Information Vœux du Maire

Les vœux du Maire auront lieu le 18 janvier 2025 à 18 heures au centre socioculturel.

N° 134 - Information concert du Nouvel An

Le concert de Nouvel An aura lieu à l'Eglise le 19 janvier 2025.

N° 135 - Rapport CAPDET 2023 - Information

Le Maire indique que le rapport est consultable en mairie.

N° 136 - Rapport MATEC 2023 - Information

Le Maire indique que le rapport est consultable en mairie.

N° 137 - Dossier vidéoprotection - Convention

Dans le cadre du dossier vidéoprotection, il vous sera proposé de voter une convention avec MOSELLE FIBRE.

Le Maire précise que des réunions de préparation ont eu lieu afin de définir les emplacements (centre ville – bâtiments publics – entrée de ville – etc...).

Ce dossier reviendra pour en définir les modalités et les conclusions qui s'y rapportent.

Florent BALSAMO précise que cette assistance coûtera à la ville 11 985 €. Mais il rappelle qu'une précédente étude avait été confiée à MATEC pour un coût de 9 500 €. Toutefois, cette mission a été retirée à MATEC dans le cadre du transfert de compétences à MOSELLE FIBRE.

Après avoir entendu le rapport du Maire, diverses suggestions et remarques, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- autorise le Maire à signer une convention avec MOSELLE FIBRE, concernant le déploiement de la vidéo-protection sur le territoire de FONTOY.
Coût : 11 985 €.

N° 138 - Motion à Paul WATSON

Après avoir entendu le rapport du Maire sur la situation de Paul WATSON – défenseur de la nature et de l'environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- décide de soutenir sa demande de naturalisation française
- décide de signer la pétition au nom de la ville de FONTOY.

N° 139 - Divers – Salle multifonctionnelle

Le Maire indique que, dans le cadre de ce projet, l'architecte a été choisi.
La pose de la première pierre aura lieu début janvier 2026 pour une fin des travaux fin 2027.

N° 140 - Divers - CMJ

Madame E. CAMOZZI – Conseillère Municipale Déléguée fait le point sur la mise en place du nouveau C.M.J.
Les élections ont concerné 14 candidats, tous élus.
Il y a eu 103 votants.
L'élection du Maire des Jeunes aura lieu le 7 décembre 2024 à 16 heures.

DELIBERATIONS DU 23 SEPTEMBRE 2024

- N° 112 - Ecole Maternelle Les Lilas - Cession
- N° 113 - Approbation de la séance du 23 septembre 2024
- N° 114 - Approbation de la séance du 22 octobre 2024
- N° 115 - ZAC Le Pogin – Compte-rendu d'activités 2023 – Approbation
- N° 116 - Budget primitif 2024 – Décision modificative 2024
- N° 117 - Budget Primitif 2024 – Régie – Décision modificative
- N° 118 - Accueil périscolaire - Avenants
- N° 119 - Les Platanes - Avenant
- N° 120 - Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) – Recensement et dénomination des voies
- N° 121 - Assurances – Marché 2025-2028
- N° 122 - Propriété 70, rue du Moulin – Transfert EPFG EST
- N° 123 - Loyers communaux (loyers et garages)
- N° 124 - Tarifs 2025
- N° 125 - Tableau des effectifs et régime indemnitaire - Modifications
- N° 126 - Subventions
- N° 127 - Acquisition de biens
- N° 128 - Centre aéré – tarifs 2025
- N° 129 - Information RD 952 – Limites d'agglomération
- N° 130 - Information Bulletin Municipal
- N° 131 - Information Téléthon
- N° 132 - Information Spectacle de Noël
- N° 133 - Information Vœux du Maire
- N° 134 - Information concert du Nouvel An
- N° 135 - Rapport CAPDFT 2023 - Information
- N° 136 - Rapport MATEC 2023 - Information
- N° 137 - Dossier vidéoprotection - Convention
- N° 138 - Motion à Paul WATSON
- N° 139 - Divers – Salle multifonctionnelle
- N° 140 - Divers - CMJ

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

WEIS Mathieu 

MAOUCHI Fatah

BALSAMO Florent

PEIFFER Anne-Marie

FUNK Sabrina

DUVAL Laurent

BLACH Aurélie

MAAS Béatrice

LAZZAROTTO Daniel

SANTONI Paulette

VAPPIANI Brigitte

KOLATA Daniel

WEBER Christian

FRANCOIS Philippe

PERTUY Thomas

CAMOZZI Eveline

GARRIGA Cyrille

VAPPIANI Brigitte